



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES							
	h2	habitation bifamiliale et trifamiliale	■					
	h3	habitation multifamiliale		■				
	h4	habitation en commun		■(a)				
	p1	communautaire récréatif			■			
	u1	utilité publique légère			■			
LOGEMENTS	Nombre de logements min.		2	4	0			
	Nombre de logements max.		3	12	0			
STRUCTURE / BÂT	Isolée		■	■				
	Jumelée							
	Contiguë							
BÂTIMENT	Hauteur maximum (étage)		2	3	--			
	Largeur minimum (m)		7	7	--			
	Superficie de bâtiment au sol minimum (m ²)		67	67	--			

TERRAIN							
	Superficie minimum (m ²)	486	486	--			
	Largeur minimum (m)	18	18	--			
	Profondeur minimum (m)	27	27	--			

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES						
	Avant minimum (m)	4	4	--			
	Avant maximum (m)	--	--	--			
	Latérale minimum (m)	2	2	--			
	Total des deux latérales minimum (m)	6	6	--			
	Arrière minimum (m)	6	6	--			
	Espace naturel (%)	--	--	--			
	Rapport espace bâti / terrain max.	0,4	0,4	--			
	Rapport espace plancher / terrain max.	--	--	--			
	Nombre de logement / hectare max.	--	--	--			

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	(1)	(1)				
	(3)	(2)	(3)			

ZONE: **Hb 256**
Résidentielle de moyenne densité

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) uniquement permis une maison de retraite

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

- (1) Art. 12.1.14 - Exemption de fournir des cases de stationnement (2 000 \$)
- (2) Art. 8.3.10 - Services communs dans un bâtiment multifamilial ou une maison de retraite
- (3) Art. 10.2.4 - Perron, balcon et galerie au centre-ville

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
MISE À JOUR: